



## Agrément d'Installateur Privé de Télécommunications N° 001/ 2008

### Le Directeur du Comité de Régulation des Télécommunications (CRT)

- Vu** l'Ordonnance n° 99-043/P-RM du 30 septembre 1999 régissant les Télécommunications en République du Mali ;
- Vu** la Loi n°01-005 du 27 février 2002 portant modification de l'ordonnance n°99-043/P-RM du 30 septembre 1999 ;
- Vu** le Décret n°00-226/P-RM du 10 mai 2000 déterminant les modalités de déclaration pour l'établissement de réseaux et/ou l'exploitation de services de télécommunications soumis à déclaration ;
- Vu** le Décret n°07-143/P-RM du 23 avril 2007 fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement du Comité de Régulation des Télécommunications ;

accorde à :

**Nom** : PRESTIGE MOTORS

**Raison sociale** : Concessionnaire automobile

**Adresse** : Zone Commerciale de Sogoniko – Route de Niamakoro.  
Cité Unicef BP E 3275 Tél. 220 35 13/14 Fax : 220 66 09

**DUPLICATA**

L'agrément l'autorisant à établir et à entretenir sur des véhicules le module Bluetooth BTCOM selon les caractéristiques ci-après :

- Product Description : Bluetooth module
- Préquency range : 2402 MHZ – 2480 MHZ
- Tranmitted Power : 17,9 dBm EIRP

sur toute l'étendue du territoire national, dans la limite des lois et règlements en vigueur au Mali.

Le présent Agrément est accordé à titre précaire et révocable. Il est valable jusqu'au 31 janvier 2011.



Bamako, le 01 FEV. 2008

*Modibo CAMARA*

**Modibo CAMARA**